

(N° 62.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1904.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1904.

(Voir les nos 4, 94, 102 et 119, session de 1903-1904, de la Chambre
des Représentants, 56 et 61, même session, du Sénat.)

AMENDEMENT.

ART. 6, *litt. g.*

Porter le traitement du Ministre
belge à Washington de 38,000 fr.
à 58,000 fr.

ART. 6, *litt. g.*

De jaarwedde van den Belgischen
Minister te Washington van 38,000 fr.
tot op 58,000 fr. te verhoogen.

E. BERGMANN.
LÉON D'ANDRIMONT.
DELANNOY.
VERSPREEUWEN.
VAN DEN NEST.
DE RIDDER.